

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 septembre 2013 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des
relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement
Mme Sonia St-Laurent, Chef de division sports et loisirs

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA13 16 0290

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 en retirant :

- le point 70.02 « Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de la réglementation municipale pour l'immeuble sis au 1290, avenue Bernard, Outremont.» et;
- le point 47.01 « Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 98, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. » et;

en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles »:

- le point 70.05 Approuver les critères de sélection et la grille d'évaluation des soumissions, dans le cadre d'appels d'offres ayant pour objet des services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour tous types de projets en lien avec la réfection ou la construction de bâtiments municipaux, de plans d'eau ou de réaménagement de parcs;
- 70.06 Dépôt lettre du député Mulcair à Madame Cinq-Mars – transport ferroviaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19h17 à 20h25

CITOYENS	SUJET
M JEAN-MARC BIOTEAU	Traitement déchets et recyclage – 1090 Laurier
M. ERIC ST-PIERRE	Implantation zone de stationnement pour vélo
M. LUC DOUVILLE	Stationnement vélos Querbes et Lajoie
M. PIERRE LACERTE	Environnement à Outremont
M. CLAUDE GLADU	Mise aux normes Aréna
M. ANTOINE LEDUC	Caserne St-Just
M. CHRISTIAN BOUVET	Climatisation / Dépôt de document

CIToyENS	SUJET
MME MIREILLE BÉDARD	Salubrité état de la chaussée Durocher/ Dépôt de document
M. ÉTIENNE COUTU	Viaduc Rockland en lien avec le Campus

CA13 16 0291

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Ana Nunes

DE PROLONGER la période de question de trente minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20h25 ET SE TERMINE À 20H59

M. JÉRÔME BUGEL	Ruelles vertes
M. PHILIPPE TOMLINSON	Développement commercial
M. JACQUES GRÉGOIRE	Histoire d'Outremont/ Dépôt de document
MME MARIE LAMONTAGNE	Émission de permis SAUP

La mairesse suspend l'assemblée pour quelque minutes.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La période débute à 21h05 et se termine à 21h09

MME CÉLINE FORGET	Pose une question à la mairesse sur l'allocation de départ adoptée au dernier conseil municipal
MME MARIE POTVIN	Pose une question à la mairesse afin des savoir s'il y a eu des discussions au Conseil municipal concernant la modification de la contribution élevée de la Ville de Montréal au régime de retraite des élus municipaux en comparaison avec celle requise des élus

CA13 16 0292

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 5 AOÛT 2013

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA13 16 0293

ACCEPTER LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013/2015

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le Plan local de développement durable 2013/2015 de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1135078030

CA13 16 0294

PROCLAMER « JOURNÉES DE LA CULTURE » LE DERNIER VENDREDI DE SEPTEMBRE ET LES DEUX JOURS SUIVANTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement d'Outremont et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

QUE l'arrondissement d'Outremont, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1133278019

CA13 16 0295

APPROUVER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 308 \$ À L'ORGANISME LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR SON PROJET VISANT L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR DE RUE

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'APPUYER le projet de reconduction d'un travailleur de rue préparé par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2013-2014;

D'APPROUVER le versement de la contribution financière de 6 308\$;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1133278018

CA13 16 0296

LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT

La mairesse fait lecture du rapport sur la situation financière de l'arrondissement. Des copies du rapport et des documents joints au rapport sont distribués.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE PUBLIER le rapport de la mairesse sur la situation financière dans un journal diffusé dans l'arrondissement au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1132861034

CA13 16 0297

DÉPÔT DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2013

DÉPÔT de l'évolution budgétaire au 30 juin 2013.

30.02 1132861033

CA13 16 0298

Dépôt des bons de commandes pour la période du 1er au 31 juillet 2013

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1er au 31 juillet 2013.

30.03 1132861036

CA13 16 0299

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1ER AU 31 JUILLET 2013

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1er au 31 juillet 2013.

30.04 1132861035

CA13 16 0300

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2013

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 juillet 2013.

30.05 1132861037

CA13 16 0301

AUTORISER UNE DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS POUR LE PAIEMENT D'UN RAPPORT PRODUIT PAR LA FIRME HSST CONSEILS INC. EN REGARD DE L'EXPOSITION À LA SILICE CRISTALLINE ET À L'AMIANTE LORS DE LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS EXTÉRIEURS EN TERRE BATTUE DU PARC SAINT-VIATEUR POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 298,09 \$ (INCLUANT LES TAXES)

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER le paiement à la firme HSST Conseil Inc. d'un montant de 4298,09\$ (incluant les taxes), pour le dépôt d'un rapport produit en regard de l'exposition à la silice cristalline et à l'amiante lors de la réfection des terrains de tennis extérieurs en terre battu du parc Saint-Viateur;

D'IMPUTER cette dépense au surplus le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1133278020

CA13 16 0302

AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT EN PROVENANCE DU SURPLUS LIBRE POUR LES INSCRIPTIONS À DES ACTIVITÉS, À LA SESSION ÉTÉ 2013, AU CLUB DE SOCCER MRO DE 280 \$ EN REGARD DE LA POLITIQUE FAMILIALE SUR LA GRATUITÉ DU 3E ENFANT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une contribution financière de 280\$ au Club de soccer MRO en regard de la politique familiale sur la gratuité du 3^e enfant pour les inscriptions à des activités à la session Été 2013;

D'IMPUTER cette dépense au surplus tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1133278021

CA13 16 0303

AUTORISER L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE (AVIAMA) POUR L'ANNÉE 2013 ET LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE 801 EUROS (1 092 \$ ENVIRON SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR) - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2013;

D'AUTORISER le paiement de la cotisation 2013 de l'arrondissement à l'AVIAMA;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 801 euros (1 092 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1133278017

CA13 16 0304

ALLOCATION APRÈS RETRAITE - RETRAITÉ DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - CORRECTION DU NIVEAU DÉCISIONNEL APPARAISSANT DANS LA RÉOLUTION CA 13 16 0153

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

De modifier la résolution CA13 16 0153 du 6 mai 2013 comme suit:

DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF d'autoriser le paiement à Monsieur Jean-Claude Sigouin, en un seul versement, de la valeur actualisée des allocations de retraite qui lui sont payables en vertu du Programme d'allocation après retraite mis en place par la Ville d'Outremont le 7 novembre 1994 par la résolution 942-11-05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 NTA1121904002

CA13 16 0305

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON AFIN DE PERMETTRE LA TENUE DE L'ACTIVITÉ «ART, BANCS ET PUBLIC» QUI SE DÉROULERA LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE PROCHAIN DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2013 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 1000 \$ des catégories stipulé au plan de visibilité en pièce jointe, à la Corporation Les amis de la place Marcelle-Ferron afin de permettre la tenue de l'activité Art, bancs et public qui se déroulera le samedi 28 septembre prochain dans le cadre des Journées de la culture 2013;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 NTA1133278016

CA13 16 0306

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE - PARADE DE HALLOWEEN - ÉCOLE LAJOIE, 31 OCTOBRE 2013, 10H15 - 11H30 - DIVERSES RUES

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER UNE ORDONNANCE OCA13 16 0306 visant à autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la tenue de la parade de Halloween de l'École Lajoie le 31 octobre 2013 de 10h15 à 11h30 :

- Avenues, Champagneur, Outremont, Wiseman et Stuart, entre Bernard et Lajoie;
- Avenue Lajoie entre Champagneur et Stuart;
- Avenue Bernard entre Stuart et Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1130771011

CA13 16 0307

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE - 75E ANNIVERSAIRE DU COLLÈGE STANISLAS, 9 OCTOBRE 2013, 10H00 À 22H00 - AVENUE DOLLARD

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER L' ORDONNANCE OCA13 16 0307 visant à autoriser la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue suivante pour permettre la tenue du 75e anniversaire du collège Stanislas le 9 octobre 2013 de 10h00 à 22h00, en cas de pluie, remise au 10 octobre 2013 à la même heure:

Avenue Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1130771010

CA13 16 0308

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (AO-02)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-02)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir un mandat de 1 an pour 7 des membres et de 2 ans pour 6 des membres. Le projet de règlement prévoit aussi que les membres restent en fonction tant qu'ils ne sont pas remplacés par le conseil.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1131867017

CA13 16 0309

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE SIGNAUX D'ARRÊT - PARTIES DE L'AVENUE PRINCE PHILIP QUI CROISENT L'AVENUE SPRINGGROVE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter des signaux d'arrêts obligatoires sur l'avenue Prince Philip aux intersections avec l'avenue Springgrove.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1136358011

CA13 16 0310

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE STATIONNER - PARTIE OUEST DE L'AVENUE DOLLARD COMPRISE ENTRE L'AVENUE LAJOIE ET LA PREMIÈRE RUELLE AU NORD

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 6 mètres sur le côté ouest du boulevard Dollard entre un point situé à 32,50 mètres au nord de l'avenue Lajoie et la première ruelle au nord de cette dernière.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1136358010

CA13 16 0311

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS - PARTIE SUD DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES DUROCHER ET HUTCHISON

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone réservée aux autobus entre 8h-10h et 14h-16h sur la côté sud de l'avenue Van Horne comprise entre la ruelle située entre les avenues Hutchison et Durocher et un point situé à 6 mètres vers l'ouest afin de permettre de déposer les enfants à la garderie située au 1040 Van Horne.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1136358007

CA13 16 0312

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉGIE PAR PARCOMÈTRES - PARTIE EST DE L'AVENUE VINCENT D'INDY COMPRISE ENTRE L'AVENUE WILLOWDALE ET LE BOULEVARD MONT-ROYAL

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de stationnement régie par parcomètres sur le côté est de l'avenue Vincent d'Indy entre un point situé à une distance de 197,50 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la limite sud du parc-école Saint-Germain-d'Outremont, en dehors des heures déjà réservées au débarcadère de 15 minutes du lundi au vendredi.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.07 1136358008

CA13 16 0313

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE LIVRAISON - PARTIE OUEST DE L'AVENUE VINCENT D'INDY COMPRISE ENTRE L'AVENUE WILLOWDALE ET LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone réservée aux livraisons du lundi au vendredi entre 8h et 14h sur le côté ouest de l'avenue Vincent d'Indy comprise entre un point situé à 54,50 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à 6 mètres vers le sud.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.08 1136358006

CA13 16 0314

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS - PARTIE OUEST DE L'AVENUE QUERBES COMPRISE ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET BERNARD

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone réservée aux stationnement pour vélos sur le côté ouest de l'avenue Querbes entre l'avenue Lajoie et un point situé à une distance de 9 mètres vers le nord du 1er avril au 30 novembre.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.09 1136358009

CA13 16 0315

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 6069-6071-6073, AVENUE DUROCHER

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 juillet 2013 d'accorder cette dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise en vertu des dispositions du règlement 1276;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont, édition du 1er août 2013 afin de statuer sur cette demande de convertir;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER, sur la base des documents déposés et estampillés par la direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine les 13 mai 2013 et 19 juin 2013, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 6069-6071-6073, avenue Durocher, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1131899040

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA) AU 98, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Ce dossier a été retiré.

CA13 16 0316

MODIFIER L'ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3, AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT DES POSTES DE CHEF DE DIVISION ÉTUDES TECHNIQUES ET CHEF DE DIVISION OPÉRATIONS, AUTORISER L'ABOLITION DU POSTE DE CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS ET, CONFIRMER LA NOMINATION DE MADAME SOPHIE LABERGE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION ÉTUDES TECHNIQUES

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'ENTÉRINER la nomination de Madame Sophie Laberge au poste de chef de division études techniques;

D'ABOLIR le poste de chef de division voirie et parcs à la direction des travaux publics de l'arrondissement;

D'AUTORISER la création ainsi que le comblement du poste de chef de division opérations à la direction des travaux publics de l'arrondissement, le tout, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel;

DE MODIFIER l'organigramme en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 NTA1133711016

CA13 16 0317

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT PERMANENT DU POSTE D'AGENT DE PROJETS - PROMOTION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET L'ABOLITION DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'abolition du poste de coordonnateur aux événements spéciaux et graphiste;

D'AUTORISER la création ainsi que le comblement permanent du poste d'Agent de projets - promotion et événements spéciaux et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel;

DE MODIFIER l'organigramme en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 NTA1133711017

CA13 16 0318

MANDATER LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DIVISION DES ACTIFS DE VOIRIE, CONCERNANT LA MISE AUX NORMES DES FEUX DE CIRCULATION AU COIN DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET DE L'AVENUE McNIDER

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE DEMANDER à la ville centre une mise aux normes des feux de circulation situés au coin du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue McNider, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1136358004

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR ASSURER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 1290, AVENUE BERNARD, OUTREMONT

Ce dossier a été retiré.

CA13 16 0319

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Dépôt d'une lettre de Monsieur Thomas Mulcair à la mairesse Marie Cinq-Mars en date du 21 août 2013 concernant le transport ferroviaire.

70.06

Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

Il n'y a aucun dépôt.

70.03

CA13 16 0320

Dépôt de deux addenda (Dossier 1135078029 (Contrat à Gestiobaine) et Dossier 1133711013 - Comblement poste ingénieur)

DÉPÔT de deux addenda administratifs dans les dossiers du contrat accordé à Gestiobaine et du comblement du poste d'ingénieur.

70.04

CA13 16 0321

APPROUVER LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS, DANS LE CADRE D'APPELS D'OFFRES AYANT POUR OBJET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR TOUS TYPES DE PROJETS EN LIEN AVEC LA RÉFECTION OU LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX, DE PLANS D'EAU OU DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les critères de sélection et la grille d'évaluation des soumissions, dans le cadre d'appels d'offres ayant pour objet des services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour tous types de projets en lien avec la réfection ou la construction de bâtiments municipaux, de plans d'eau ou de réaménagement de parcs.

Un débat s'engage

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE REMETTRE L'ÉTUDE de ce dossier à une prochaine séance afin de permettre à la direction des travaux publics de valider la grille proposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.05 1135078032

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 21h40.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2013.